





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-397**

**Séance publique du**

**27 septembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1160180-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2019
Date de réception : mardi 1 octobre 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : BIBEMUS - CESSION PAR LA SACOGIVA DE LA PARCELLE CADASTRÉE EI N°496 -  
CONSTITUTION DE SERVITUDES**

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Danièle BRUNET à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS  
 JURIDIQUES COMPLEXES ET  
 CONTROLE ET SUIVI DES  
 PROCEDURES CONTENTIEUSES  
 Direction du Foncier & Gestion du  
 Patrimoine

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 27 SEPTEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 3.1**  
 Acquisitions

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : BIBEMUS - CESSION PAR LA SACOGIVA DE LA PARCELLE CADASTRÉE EI N°496 - CONSTITUTION DE SERVITUDES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du permis de construire délivré le 13 novembre 2013 pour la construction d'un ensemble immobilier (21 logements collectifs et 3 villas), la SACOGIVA s'est engagée à la cession gratuite de l'Emplacement Réservé n° 260 du Plan d'Occupation du Sol (parking et parc paysager) qui correspond à la parcelle cadastrée EI n°496 d'une surface de 24 457 m<sup>2</sup>. Sur cette parcelle a été édifié le parc relais des trois Bons Dieux (160 places de parking environ). Il convient de régulariser cette cession à l'euro symbolique. Cette parcelle supporte le passage de différents réseaux qui desservent le programme immobilier et qui fera l'objet de servitudes. La parcelle EI n° 496 supportera une servitude de passage et de réseaux au profit de la parcelle n° EI n° 497.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section EI n° 496 appartenant à la SACOGIVA.
- **ACCEPTER** la création d'une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle EI n° 496 au profit de la parcelle EI n° 497.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les

documents afférents à ce dossier.

DL.2019-397 - BIBEMUS - CESSION PAR LA SACOGIVA DE LA PARCELLE CADASTRÉE EI  
N°496 - CONSTITUTION DE SERVITUDES-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jacques BOUDON Jean-Pierre BOUVET Gérard BRAMOULLÉ Alexandre GALLESE Danielle  
SANTAMARIA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

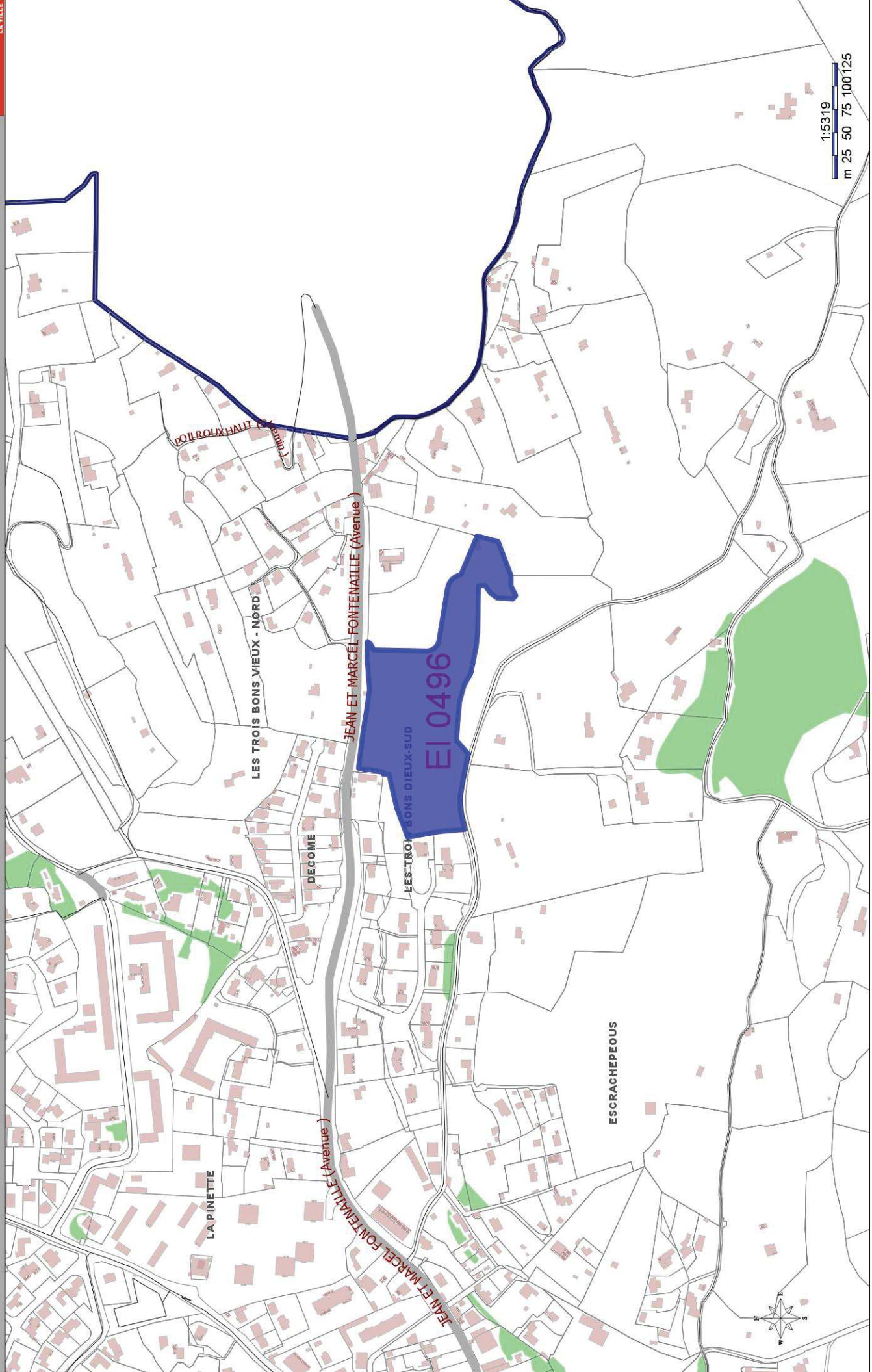
L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



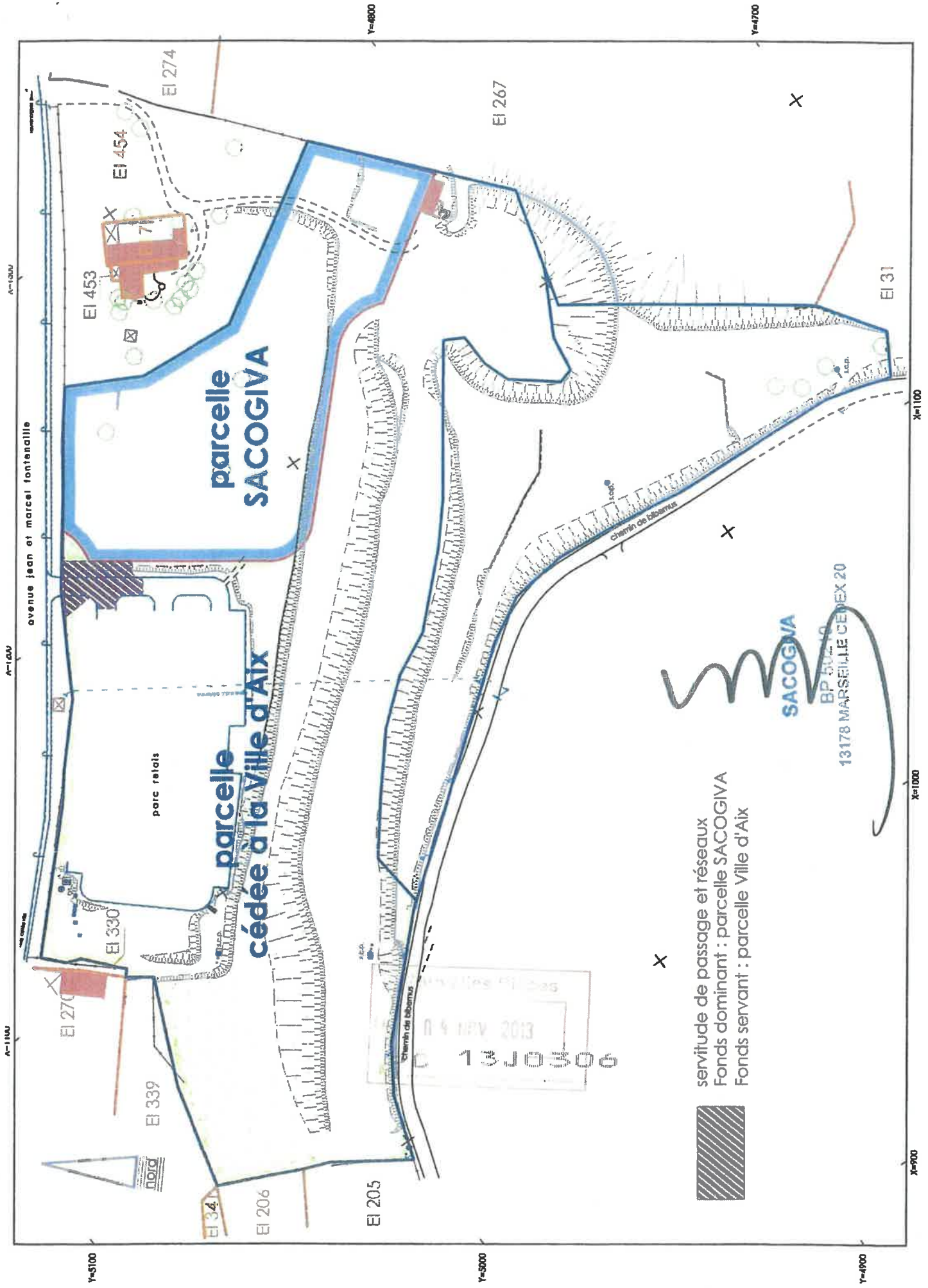
---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

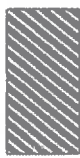
# PLAN DE SITUATION PARCELLE EI 0496







servitude de passage et réseaux  
 Fonds dominant : parcelle SACOGIVA  
 Fonds servant : parcelle Ville d'Aix



**SACOGIVA**  
 BP 5000  
 13178 MARSEILLE CEDEX 20

Mairie de la Ville d'Aix  
 04 NOV 2013